

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
		CALVADOS
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt deux

Le 4 juillet

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 25
Votants 32

Étaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDÉ, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Jacqueline BAZILLE, Nicolle ANTHORE, Lino ISMAËL, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Camille CHOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Justine PREVEL-LAVERGNE, Geoffrey BRILLAUD, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART et Jean-Claude ESTIENNE avaient respectivement donné pouvoir à : Martine LHERMENIER, Clément HUYGHE, Elodie CAPLIER, Michel PATARD-LEGENDRE, Mohamed MAÂCHE, Nadège GRUDÉ et Allan BERTU.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Justine PREVEL-LAVERGNE, Geoffrey BRILLAUD, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN et Jean-Claude ESTIENNE.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Mohamed MAÂCHE.

N° 2022-059 – PASSAGE À LA M57 - APUREMENT DU COMPTE 1069

Afin d'améliorer la qualité des comptes locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, les collectivités territoriales devront mettre en place l'instruction budgétaire et comptable M57 au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71).

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la Direction Générale des Collectivités locales et de la Direction des Finances Publiques. Sur le plan comptable, il constitue le référentiel le plus avancé en terme de qualité comptable.

Le passage en M57 nécessite des prérequis dont l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés, neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ». Le compte 1069 a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Pour la Ville d'Ifs, le compte 1069 est débiteur de 123 730,31 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M14 ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 29 juin 2022 ;

CONSIDERANT que le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de l'instruction comptable M14 de façon à neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice ;

CONSIDERANT que dans le cadre du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57, prévu pour la collectivité au 1^{er} janvier 2023, le compte 1069 présente actuellement un solde débiteur de 123 730,31 € ;

CONSIDERANT que l'apurement se fait par l'émission d'un mandat par le débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » d'un montant de 123 730,31 € sur l'exercice 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 4 juillet 2022

Le Maire,


Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 6/07/2022

Affichée le : 11/07/2022

Acte à classer

2022-059

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-06T14-28-53.00 (MI238593113)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20220706-2022-059-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Passage à la M57 - Apurement du compte 1069

Date de décision : 06/07/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [2022-059.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/22 à 14:28

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 06/07/22 à 14:28

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 06/07/22 à 14:41